

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du 24 juin 2024

Délibération N° 24/06/2024 05

**MISE A JOUR DES MODALITES D'AMORTISSEMENT**

=====  
L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 18 juin 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

**Étaient absents excusés** :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS  
M. Marc LABUR qui a donné procuration à M. Frédéric HOUPLAIN  
Mme Fabienne CAMUS qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER  
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

**Étaient absents** :

M. Pierre-Marie SOUILLARD  
M. Serge BRUNEAU  
Mme Maggy JANSOONE

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Il convient de rectifier la délibération n°17 du 18/12/2023 afin de mettre à jour les modalités d'amortissement.

Conformément à la nomenclature comptable M57 et depuis le 01/01/2023, les dépenses sont amorties au prorata temporis sauf pour les biens de faible valeur (1 000 euros) qui sont amortis sur 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant la mise en service.

Au nom du Bureau Municipal, je vous propose de fixer les durées d'amortissement suivantes :

Libellé	Nature	Durée d'amortissement en année
Frais d'études non suivis de travaux	2031	5
Subvention Commune - Bâtiments et installations	2041412	15
Subvention GFP - Bâtiments et installations	2041512	15
Subvention organisme public divers - Bâtiments et installations	204182	15
Subvention aux personnes de droits privé - Bâtiments et installations	20422	20
Subvention publique en nature - Bâtiments et installations	204412	15
Subvention privée en nature - Bâtiments et installations	204422	20
Logiciels	2051	3
Autres agencements et immobilisations	2128	20
Immeubles de rapport	21321	20
Autres bâtiments privés	21328	20
Installations de voirie	2152	1
Autre matériel et outillage d'incendie et de défense	21568	5
Autre matériel et outillage de voirie	215738	3
Autres installations, matériel et outillage	2158	1
Biens historiques et culturels	21612	5
Autres matériels de transport	21828	10
Matériel informatique scolaire	21831	5
Autre Matériel informatique	21838	5
Matériel de bureau et mobilier scolaires	21841	5
Autres matériels de bureau et mobiliers	21848	5
Matériel de téléphonie	2185	5
Autres immobilisations corporelles (Matériel d'usage courant)	2188	3
Autres immobilisations corporelles (Electroménager et hifi)	2188	5
Autres immobilisations corporelles (Equipements sportifs)	2188	10

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le 25 juin 2024  
Extrait certifié conforme à l'original  
Nicolas DESFACHELLE  
Maire,

